



#### Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS RP400

Date de création 09 January 1996

Date de la dernière révision 21 February 2022

### 1 - Identification du produit et de la société

#### a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: RPC ALFIBOND

#### b - Identification du produit

PRODUIT A BASE D'ALUMINE COLLOIDALE

#### c - Utilisation du produit

Isolation industrielle thermique haut température

#### d - Fabricant/fournisseur

<b>Morgan Thermal Ceramics Canada</b> 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	<b>Morgan Thermal Ceramics</b> Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

#### e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com) ou écrire à [MT.NorthAmerica@morganplc.com](mailto:MT.NorthAmerica@morganplc.com)

### 2 - Identification des dangers

#### a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

#### b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Aucun.

#### En cas d'urgence

left intentionally blank

#### c - Effets chroniques

#### d - Règle relative au mélange

Sans objet.

### 3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Eau	7732-18-5	75 - 85
Alumine colloïdale	1344-28-1	15 - 25

#### b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

#### d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

### 4 - Premiers secours

#### a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

##### Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

##### Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

##### Voies respiratoires

En cas d'inflammation des voies respiratoires déplacer la personne dans une zone sans poussière. Pour plus d'informations sur les moyens de réduire ou éliminer l'exposition référez vous à la section 8.

##### Voies gastro-intestinales

En cas d'irritation gastrointestinale déplacer la personne dans une zone sans poussière.

#### c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

## 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

### a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

### c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 0 Réactivité: 0 Spécial: 0

### b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### a -

Éviter de créer de la poussière. Des méthodes utilisant des agents permettant de minimiser la poussière tel que le balayage humide ou l'aspiration doivent être mis en œuvre pour nettoyer la zone contaminée.

### b -

Nettoyer à l'aide d'un matériau absorbant le liquide (comme le sable, la poussière de bois). Laver le site de déversement soigneusement à l'eau et du savon ou à l'aide d'un détergent. Mettre au rebut selon les règlements des gouvernements fédéraux, nationaux et locaux.

## 7 - Manipulation et stockage

### a - Manipulation

#### MANIPULATION

Éviter de rentrer en contact avec les yeux, la peau et les habits. Éviter d'inhaler l'aérosol. Bien laver après utilisation.

### b - Conteneurs vides

Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit sec. Garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

#### Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Alumine colloïdale	15 mg/m <sup>3</sup> (Poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (Poussière alvéolaire)	1 mg/m <sup>3</sup> (Poussière alvéolaire)	AUCUN

**AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL)**  
Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.

### b - Mesures techniques

En général pas de recommandations particulières, toutefois en cas de présence de poussières en quantité excessive un système de collecte de poussières doit être utilisé.

### c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

#### EPI - Peau

Porter une combinaison complète, des gants, une protection de la tête et des lunettes.

#### EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

#### EPI - Voies respiratoires

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Blanc, odeur légère
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	>1600°C (2912°F)
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Non applicable
Gravité spécifique	Non applicable
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### a - Stabilité chimique

Aucun

### b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### Polymérisation dangereuse

Aucun

### d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

### e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun

### f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Aucun

## 11 - Informations toxicologiques

La poussière de métal aluminium présente un danger faible pour la santé d'après des études sur la poussière d'oxyde d'aluminium.

Aucun effet délétère sur le poumon ou systémique n'a été observé suite à l'exposition à la poussière de métal d'aluminium dont le diamètre de particules de 1.2 µm à une concentration calculée de 2 mg/m<sup>3</sup> durant une période de 10 ou 20 minutes.

### b - Toxicité aigue

left blank intentionally

### c - Epidémiologie

left blank intentionally

### d - Toxicologie

left blank intentionally

### Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

## 12 - Informations écologiques

Aucune donnée disponible.

### c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement pour le produit.

### d - Mobilité dans le sol

Aucun renseignement pour le produit.

### e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

### Gestion des déchets

Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales. Tout ajout de produit chimique, transformation ou altération de ce matériau, peut rendre l'information donnée pour la bonne gestion du déchet dans cette FDS, incomplète, imprécise ou inappropriée.

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

## 14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable  
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable  
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

## 15 - Informations Réglementaires

15.1 -

### REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

**SARA Titre III:** Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

**OSHA:** Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103

**TSCA:** Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA (Section 8(b)).

15.2 -

### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

**Canada SIMDUT** – Non applicable

**APEC:** Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

## 16 - Autres informations

left blank intentionally

### Dévitirification

left blank intentionally

### Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com)

### Evaluation de danger SIMD

HMIS santé: 1

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

\*Voir la section 3 de la FDS pour plus d'informations sur les effets chroniques possibles sur la santé

### Fiches de données techniques

Wendy: Please insert TDSs

### Sommaire des révisions

### FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

### Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou implicite), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.